PAUL TERRIEN

LES GRANDS DISCOURS DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

Collection
DÉMOCRATIE et INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

PUL

Démocratie et institutions parlementaires

La collection « Démocratie et institutions parlementaires » de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires vise à rendre accessibles à un plus grand public des ouvrages de qualité portant sur les institutions et la vie politiques.

Ouvrage paru

Louis Massicotte, *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*, PUL, 2009.

Les grands discours de l'histoire du Québec

PAUL TERRIEN

Les grands discours de l'histoire du Québec

PUL
Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages : In Situ inc.

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2010
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 2e trimestre 2010

ISBN 978-2-7637-9052-7
e-ISBN 9782763710525

Les Presses de l'Université Laval
Pavillon Pollack, bureau 3103
2305, rue de l'Université
Université Laval, Québec
Canada, G1V 0A6
www.pulaval.com

Table des matières

Présentation

PREMIÈRE PARTIE
L'ÉMERGENCE (1793-1867)

John Richardson (1754-1831) 3
« ... pour sauter à la face de l'Empire » 4
21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Michel-Eustache-Gabriel-AlainChartier de Lotbinière (1748-1822) 9
« ... ces murailles... sauvées par leur zèle et par leur courage » ... 10
21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Philippe-François de Rastel de Rocheblave (1727-1802) 15
« ... la prédilection si naturelle à tout peuple » 15
21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Joseph-Octave Plessis (1763-1825) 18
« Tout ce qui affaiblit la France... assure... notre bonheur » 19
10 janvier 1799, Cathédrale de Québec

Jean-Jacques Lartigue (1777-1840) 25
« Soyez soumis à ceux qui vous gouvernent » 25
12 juillet 1812

Louis-Joseph Papineau (1786-1871) 30
« Le miel sur les lèvres, le fiel dans le cœur » 31
15 mai 1837, Assemblée de Saint-Laurent

Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864) 37
« Je le dois à mes compatriotes » 40
13 septembre 1842, Assemblée législative, Montréal

Norbert Dumas (1812-1869) 44
« Déchirons cette page de notre histoire » 44
22 janvier 1849, Assemblée législative, Montréal

Louis-Joseph Papineau 47
« Qu'y a-t-il donc de si beau dans cet Acte d'Union... ? » 47
22 janvier 1849, Assemblée législative, Montréal

Louis-Hippolyte La Fontaine 59
« il serait encore sur la terre de l'exil » 59
23 janvier 1849, Assemblée législative, Montréal

Wolfred Nelson (1791-1863) 66
« ... qui... n'a rien oublié ni rien appris » 66

Louis-Joseph Papineau 70
« Sa position est fausse, son action est funeste » 70
24 janvier 1849, Assemblée législative, Kingston

Joseph-Édouard Cauchon(1816-1885) 78
« ... on sait à quoi ça conduit » 78
24 janvier 1849

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890) 83
« Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas » 83
18 juillet 1855. Pose de la première pierre angulaire du monument aux morts des Plaines d'Abraham, Québec

George-Étienne Cartier (1814-1873) 91
« Le temps est venu pour nous de former une grande nation » .. 93
7 février 1865, Assemblée législative, Québec

Antoine-Aimé Dorion (1818-1891) 100
« Je n'y vois autre chose qu'un nouveau projet de chemin de fer » 100
16 février 1865, Débats sur la Confédération, Assemblée législative

Henri-Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908) 106
« ... une erreur fatale » 106
20 février 1865, Assemblée législative, Québec

Hector-Louis Langevin (1826-1906) 111
« ... nous ne pouvons rester dans la position où nous sommes » 111
21 février 1865, Assemblée législative, Québec

François-Xavier Perrault (1836-1905) 121
« Son véritable but n'est que l'anéantissement de l'influence française au Canada » 121
3 mars 1865

Deuxième partie
Le nouveau pays (1867-1960)

Louis-Joseph Papineau (1786-1871)..... 131
« ... toutes mauvaises » 131
17 décembre 1867, Institut canadien de Montréal

Wilfrid Laurier (1841-1919) 137
« ... le libéralisme catholique n'est pas le libéralisme politique » 139
26 juin 1877, Club canadien, Québec

Joseph-Adolphe Chapleau(1840-1898)..... 144
« ... je n'ai jamais voulu de coalition » 145
6 septembre 1883, Assemblée de Saint-Laurent

Honoré Mercier (1840-1894)..... 153
« ... un meurtre judiciaire » 154
22 novembre 1885, Champ-de-Mars, Montréal

Joseph-Adolphe Chapleau 156
« Prenez garde » 156
24 mars 1886, Chambre des communes

Henri Bourassa (1868-1952)..... 163
« ... l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ » 164
10 septembre 1910, Église Notre-Dame, Montréal

Thomas Chapais (1858-1946) 173
« Ils ne sont pas des étrangers sur ce sol » 173
25 janvier 1915, Université Laval

Olivar Asselin (1874-1937)..... 180
« La vertu mystérieuse du sang s'affirme » 180
21 janvier 1916, Monument national, Montréal

Joseph-Napoléon Francœur (1880-1965) 186
« Notre façon de sentir et de penser n'est pas la même » 186
17 janvier 1918, Assemblée législative

Lomer Gouin (1861-1929) 193
« Nous n'avons souffert de rien » 193
23 janvier 1918, Assemblée législative, Québec

Idola Saint-Jean (1880-1945) 197
« Nous n'avons pas démérité » 197
Février 1931

Adrien Arcand (1899-1967) 201
« Dehors ! Vieille politique pourrie » 201
22 février 1934, Monument national, Montréal

Henri Bourassa 209
« ... une menace à toutes les minorités » 209
20 mars 1934, Chambre des communes, Ottawa

Lionel Groulx (1878-1967) 211
« ... notre État français, nous l'aurons » 211
Juin 1937, Deuxième congrès de la langue française, Québec

Maxime Raymond (1883-1961) 220
« Pourquoi ne resterions-nous pas neutres ? » 220
9 septembre 1939, Chambre des communes, Ottawa

Ernest Lapointe (1876-1941) 226
« ... nous ne consentirons jamais à la conscription » 226
9 septembre 1939, Chambre des communes, Ottawa

Maurice Duplessis (1890-1959) 232
« ... je suis et serai toujours contre la conscription » 233
4 octobre 1939, Séminaire de Trois-Rivières

Thérèse Casgrain (1896-1981) 239
« Le droit de suffrage n'est pas une fin en soi » 239
25 avril 1941, Congrès de la Ligue pour les droits de la femme

Maurice Duplessis (1890-1959) 245
« C'est la Confédération qui tient ses droits des provinces » 245
22 avril 1942, Assemblée législative, Québec

René Chaloult (1901-1978) 254
« ... les causes de notre déchéance... se réduisent à l'esprit de parti » 254
21 octobre 1942, Monument national, Montréal

Télesphore-Damien Bouchard (1881-1962) 263
« Les vers sont à ronger les racines de l'arbre de nos libertés » . 263
21 juin 1944, Sénat, Ottawa

André Laurendeau (1912-1968) 272
« ... comme un État qui défend sa vie » 272
14 février 1945

Troisième partie
Les impatiences (1960 à aujourd'hui)

Pierre Bourgault (1934-2003) 285
« Nous sommes la Révolution » 285
Décembre 1961, Fraternité des policiers de Montréal

Jean Lesage (1912-1980) 295
« ... tout rebondit au grand jour » 296
22 février 1963, Congrès annuel du Parti libéral du Québec, Château Frontenac, Québec

Paul Gérin-Lajoie (1920) 300
« Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre » 300
12 avril 1965, Hôtel Windsor, Montréal

Andrée Ferretti (1935) 308
« La Québécoise veut désormais être l'égale d'un homme libre » 308
1er juin 1966, Aréna de Montréal-Nord

Charles de Gaulle (1890-1970) 310
« ... un miracle de fécondité, de volonté et de fidélité » 310
23 juillet 1967, Château Frontenac, Québec
« Vive le Québec libre » 313
24 juillet 1967, Hôtel de ville de Montréal

François Aquin (1929) 315
« ... l'homme qui a apporté ici l'étincelle » 315
3 août 1967, Assemblée nationale, Québec

Daniel Johnson (1915-1968) 319
« Le Québec n'en a pas été choqué » 319
3 août 1967, Assemblée nationale, Québec

Pierre Elliott Trudeau (1919-2000) 322
« Finies les folies ! » 322
19 octobre 1969, Hôtel Le Reine Elizabeth, Montréal

Claude Charron (1946) 327
« ... le ramassis d'opportunistes et la barricade de satisfaits » 328
24 mars 1975, Réponse au discours inaugural de la session de 1975, Assemblée nationale, Québec

René Lévesque(1922-1987) 336
« ... cernés comme Astérix dans son village » 337
2 novembre 1977, Assemblée nationale française, Paris

Pierre Elliott Trudeau 345
« Un non, ça veut dire du changement » 345
14 mai 1980, Centre Paul-Sauvé, Montréal

René Lévesque 353
« À la prochaine fois » 354
20 mai 1980, Centre Paul-Sauvé, Montréal
« ... en une nuit de fourberies » 356
9 novembre 1981, Assemblée nationale, Québec

Clifford Lincoln (1928) 366
« ... ***rights are rights are rights*** » 366
2 décembre 1988, Assemblée nationale, Québec

Lucien Bouchard (1938) 373
« ... les fourches caudines de l'humiliation » 374
22 mai 1990, Chambre des communes, Ottawa

Robert Bourassa (1933-1996) 377
« ... quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse » 378
22 juin 1990, Assemblée nationale, Québec

Brian Mulroney (1939) 380
« Des pays à temps partiel, ça ne tient pas debout » 381
13 février 1991, Chambre de commerce de Québec

Jacques Parizeau (1930) 390
« Alors, pourquoi attendre ? » 390
22 novembre 1994, Canadian Club de Toronto

Jean Charest (1958) 395
« Où est l'avantage ? » 395
17 septembre 1995, Saint-Joseph-de-Beauce

Jean Chrétien (1934) 401
« ... aucun moyen n'est exclu » 402
24 octobre 1995, Auditorium de Verdun

Lucien Bouchard..... 408
« Il est temps de prendre nos responsabilités » 408
25 octobre 1995, Auditorium de Verdun

Jacques Parizeau..... 415
« Par l'argent puis des votes ethniques »..... 415
30 octobre 1995, Centre des congrès de Montréal

Paul Desmarais fils (1954)..... 418
« La diversité nous est naturelle » 418
28 mai 1996, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Jean Charest..... 425
« ... un pays jeune, toujours en construction »..... 425
8 novembre 2004, 40e anniversaire de l'ouverture du Centre des arts de la Confédération, Charlottetown

Stephen Harper (1959) 434
« ... le berceau politique du Canada » 435
19 décembre 2005, Chambre de commerce de Québec

Nicolas Sarkozy (1955) 438
« ... les Canadiens sont nos amis, et les Québécois, notre famille »438
17 octobre 2008, Assemblée nationale, Québec

Annexe

Premiers ministres du Québec depuis la Confédération..... 447

Présentation

Ce livre n'a pas vraiment d'auteur – des milliers de personnes l'écrivent depuis plus de deux siècles. Avec des mots, des idées et des sentiments qui ne concordent pas toujours, qui s'opposent même très souvent, mais qui ont fini par exprimer – et qui expriment toujours – ce qu'un peuple a voulu devenir depuis qu'il a pris conscience de ce qu'il était.

Ils se sont appelés Canadiens, Canadiens français puis Québécois, selon les époques, mais tous ceux et celles que nous entendrons dans ces pages ont surtout voulu donner un nom à l'avenir.

On ne peut guère remonter le cours de l'éloquence politique au Canada français au-delà de la source que constitue l'Assemblée législative de 1792, le deuxième Parlement canadien, et le reflet que nous en renvoyait déjà sa jumelle journalistique.

On ne peut douter, cependant, que les absents peuvent aussi avoir eu souvent raison. Sans doute les bâtisseurs de la Nouvelle-France ont-ils dû trouver les mots qu'il fallait pour inspirer les premiers Canadiens. On n'entendra jamais non plus les générations de chefs amérindiens qui ont pourtant habité, exploré et nommé le Canada – et dirigé leurs propres confédérations – pendant des milliers d'années avant que notre premier Parlement ne se réunisse. Mais leurs paroles se sont envolées parce que leurs écrits ne sont pas restés.

Les textes qui suivent ont été retenus d'abord parce qu'ils nous semblent résumer, dans un style caractéristique de leur époque, les grandes questions de l'heure et la pensée de personnages qui ont marqué notre histoire – ou tenté bravement de le faire.

Ce choix est forcément subjectif et incomplet. La qualité des discours paraîtra peut-être inégale à certains. Dans quelques cas, c'est tout simplement que la page écrite ne peut rendre justice à l'envolée oratoire.

Il faut de plus tenir compte du fait que de leur vivant et après leur mort, les talents et les vertus de nos plus célèbres politiciens ont été aussi diversement appréciés que le sont ceux de nos parlementaires actuels. Car si la beauté réside dans l'œil de celui qui regarde, comme l'écrit Shakespeare, l'éloquence se trouve sans doute dans l'oreille de celui qui écoute. Même le grand Papineau, notre foudre d'éloquence national, ne fait pas l'unanimité. L'auteur de *Notre maître le passé*, le chanoine Groulx, ne se gêne pas, par exemple, pour critiquer la confusion de son style et l'inconséquence de son raisonnement.

Et Mgr Camille Roy, un littérateur qui passa pour un de nos beaux esprits à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, s'est montré plutôt sévère envers nos premiers parlementaires :

> Ne demandons donc pas à ces orateurs de la première heure ces artifices du langage, ces ressources de pensée et d'expression qu'on ne peut obtenir que par une longue et sérieuse étude.

Le bon abbé croyait, en 1902, déceler un net progrès dans la rhétorique politique et il présumait qu'elle allait encore s'améliorer « avec le développement de l'éducation ».

Il se trompait. Un rapprochement, même superficiel, des premiers discours qu'on pourra lire ici avec les efforts oratoires de nos élus contemporains ne favorise guère nos tribuns modernes. Pour avoir moi-même « couvert » l'actualité politique comme journaliste pendant près de vingt ans et ayant décimé une petite forêt en ébauches de discours pour de nombreux politiciens pendant une période équivalente, je peux témoigner bien humblement que les mânes de Papineau ou de Laurier peuvent reposer en paix. Les temps ont changé, tout simplement. Si, au XIXe siècle, « le couronnement des études passait par la classe de rhétorique tout entière dévouée à l'éloquence », la définition même du mot rhétorique causerait aujourd'hui de sérieux maux de tête à la plupart de nos cégépiens, à beaucoup de nos universitaires et peut-être à certains de nos élus qui font de la prose sans le savoir, comme monsieur Jourdain.

De nos jours, l'astuce, pour un politicien, consiste à comprimer ou à camoufler une idée dans une capsule électronique d'une ou deux minutes. Mais, il y a un siècle, des assemblées politiques qui duraient une bonne partie de la journée faisaient courir les foules à plusieurs heures de distance. Les élections, porte d'entrée du pouvoir, se gagnaient alors sur les parvis d'églises, les entrées de magasins généraux ou toute autre tribune solide et accessible.

Aujourd'hui, on a peine, toutefois, à imaginer la popularité qui entourait les vedettes politiques à certaines époques. Papineau, Cartier et Laurier, en particulier, ont été l'objet d'un culte de la personnalité extravagant, qu'on n'a pas vu depuis et qu'on ne reverra sans doute jamais chez nous. Il est encore possible de trouver de la vaisselle, des portraits et des bustes immortalisant les lions politiques de ces époques révolues.

Il n'est pas facile, non plus, de faire la part des choses entre ce qui a été dit et la version écrite qui a survécu. Même dans l'enceinte de l'Assemblée législative, la transcription officielle des débats n'a été entreprise qu'en 1964. (Les débats de la Chambre des communes sont cependant publiés à partir de 1880.)

Longtemps, ce sont les journaux qui se chargeaient de reproduire les discours, rédigés et remis à l'éditeur par le député lui-même, ce qui n'empêchait pas certains rédacteurs de manifester une fantaisie que ne prisaient pas plus le politicien d'alors que ceux d'aujourd'hui.

Ainsi pouvait-on lire dans *La Minerve*, en 1832 :

> L'on a prêté des discours à M. Papineau et à M. Morin auxquels l'un et l'autre n'avaient jamais songé et veut-on savoir comment ? Le rapporteur en question se trouvant indisposé se trouva forcé de quitter le lieu des séances et composa ensuite les prétendues oraisons sur les notes que lui fournit la mémoire d'un ami complaisant.

On comprend donc aisément que Papineau s'en prit plus d'une fois aux « malicieux rapporteurs de la tribune » et qu'en pleine séance de l'Assemblée, il fustigea même sévèrement l'un d'eux, qui confia le lendemain : « Je n'ai encore jamais été assailli d'un pareil orage. »

Par ailleurs, beaucoup de textes paraissent un peu trop léchés, savamment maquillés par des journalistes complaisants pour éliminer les répétitions, les hésitations et les erreurs, qui émaillent inévitablement la transcription d'un discours improvisé.

Très longtemps, politiciens et journalistes ont, en effet, entretenu une relation incestueuse. Beaucoup d'élus ont eux-mêmes mis la main à la plume, parfois dans des journaux qui leur appartenaient ou qui étaient en fait les organes des formations politiques et où les journalistes étaient habituellement tenus de respecter la « ligne du parti ».

Pour la plus grande partie de sa carrière, par exemple, sir Wilfrid a été entouré d'une nuée de thuriféraires et de plumitifs ne désirant rien de plus que donner un plus grand éclat à « Laurier-la-langue-d'argent ».

On a ainsi signalé à plusieurs reprises et à diverses époques qu'il venait de prononcer « le plus grand discours de sa carrière ». (Un journal d'obédience conservatrice s'est déjà contenté, par contre, de noter simplement, après une assemblée politique, que « Laurier a aussi parlé ».)

Au risque de scandaliser les historiens de métier, ce livre se présente aux lecteurs et aux lectrices dans le plus simple appareil. Tout au plus ai-je inséré un certain nombre de notes en bas de page qui me semblaient nécessaires à la bonne compréhension de l'époque ou de l'événement.

Les anglicismes et autres barbarismes du temps, comme « assertion », « moteur » (auteur d'une « motion ») et « législater », ont aussi été conservés. J'ai également pris la liberté d'éliminer les salutations de circonstance, en particulier la référence obligée et répétitive au président, de même que beaucoup des citations latines dont nos seigneurs les évêques assommaient leurs ouailles. J'ai en outre aménagé la longueur des paragraphes pour en faciliter la lecture.

Les orateurs cités sont tous Québécois (ou Bas-Canadiens pour quelques députés de l'Assemblée législative), sauf Stephen Harper, dont le discours portait un message spécifique aux Québécois, et deux autres exceptions ont été faites en faveur de deux présidents français en visite chez nous ; d'abord, le général de Gaulle, dont l'allocution au balcon de l'hôtel de ville de Montréal en 1967 a davantage remué les esprits chez nous que beaucoup des autres textes cités ici, puis le président Sarkozy, quarante et un ans plus tard, qui exposait une vision bien différente de la réalité canadienne.

Les textes réunis ici ont été pour la plupart prononcés en français ; un certain nombre, cependant, l'ont été en anglais, parfois même par des orateurs francophones. On verra d'ailleurs, dès les premières pages de ce livre, que le droit pour les représentants francophones de s'exprimer dans leur langue maternelle a constitué le premier « débat » de notre histoire parlementaire.

Première partie

L'émergence
(1793-1867)

John Richardson (1754-1831)

Plusieurs des adversaires les plus acharnés de la langue française, après la défaite de 1760, se trouvent parmi les marchands anglais et écossais qui redoutent toute complication dans les échanges entre la Grande-Bretagne et sa nouvelle colonie nord-américaine.

Dès son arrivée à Montréal, en 1787, Richardson s'oppose à l'utilisation officielle de la langue française. Il fait partie de ceux qui réclament une «Chambre d'assemblée» élue, dont les Canadiens d'expression française seraient exclus, et l'introduction du droit commercial anglais. En 1791, il signe, avec d'autres marchands, une pétition contre le projet de loi qui allait devenir l'Acte constitutionnel[1] parce qu'il ne veut pas de la division de la colonie et du maintien, dans le Bas-Canada, du droit civil français.

Il se fait tout de même élire aux premières élections générales qui suivent l'adoption de la nouvelle Constitution et il s'impose comme le chef du groupe des marchands à l'Assemblée puis au sein des conseils exécutif et législatif.

Lors de l'ouverture de la première session du Parlement issu de l'Acte constitutionnel de 1791, qui était muet sur la question de la langue, il prononce un long discours pour appuyer une résolution réclamant que l'anglais soit proclamé la langue officielle de l'Assemblée et le français, la langue de traduction.

Le texte exact de son discours n'a pas été retrouvé, mais il a été reconstitué – et traduit – à partir du préambule de la motion qu'il a présentée le lendemain et publiée dans les journaux sympathiques à la cause anglaise, motion qui reprenait ses arguments de la veille.

---

1. Troisième Constitution du Canada, après la Proclamation royale de 1763 et l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791 divise la province de Québec en deux nouvelles provinces, le Haut et le Bas-Canada. L'Acte prévoit aussi la formation dans chaque province d'une assemblée législative élue et d'un conseil législatif nommé, qui sont cependant soumis au *veto* du gouverneur.

« … POUR SAUTER À LA FACE DE L'EMPIRE »

21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Il n'est pas de la compétence d'une législature subordonnée de faire des changements dans les maximes fondamentales nécessaires à la souveraineté de la mère patrie, et également nécessaires aux vrais intérêts de toutes les parties de l'Empire. La prétention de faire des lois pour lier des sujets britanniques dans tout autre langage que l'anglais est illégale, sans exemple, impolitique, détruit notre union avec la mère patrie, et notre dépendance d'elle ; cette prétention est en contravention directe à cette constitution sous laquelle nous siégerons.

[...] sur quel principe une partie d'une branche de la Législature (car nous ne sommes pas unanimes), si subordonnée qu'elle ne représente pas la centième partie des domaines britanniques en Europe et en Amérique, réclamera-t-elle un pouvoir qui, si on y persiste, est capable dans ses conséquences d'arrêter toutes les fonctions du gouvernement, et de rendre nulle la nouvelle Constitution qu'un souverain gracieux et qu'une nation magnanime et libérale nous ont accordée sur leur propre modèle ? Je dirai plus, au lieu d'un bienfait, elle sera pour nous une malédiction.

Être gouverné par des lois faites dans la langue anglaise est un droit de naissance de tout sujet britannique, et aucun pouvoir sur la terre, excepté le Parlement de la Grande-Bretagne, ne peut le destituer de ce privilège inhérent.

Devons-nous donc agir comme un enfant gâté, dégoûté par trop d'indulgence, oubliant nos devoirs et nos intérêts comme partie de la première nation de l'univers sans égard pour les faveurs dont nous avons été comblés, et au lieu de reconnaissance pour cette générosité de traitement sans exemple que nous avons reçue de la mère patrie, ne serons-nous satisfaits que par un éloignement funeste de ses maximes uniformes de gouvernement, suivies pendant une succession de siècles, et voulant même exiger que le langage de l'empire soit mis aux pieds de nos préjugés ?

Soutenir une prétention qui certainement ne peut être accordée que par un sacrifice tel qu'il n'en n'a jamais été fait à aucun sujet britan-

nique dans un cas semblable ou aucun autre, révolte toute idée que de bons sujets doivent avoir, est arrogant au-delà de toute mesure, et une telle indignité à la nation dont nous faisons partie, qu'elle pourrait justifier à bon droit de reprendre un pouvoir dont on aurait tenté d'abuser si honteusement.

[...] L'Acte de 1774[2] donne à cette province la jouissance de ses anciennes lois touchant la propriété et les droits civils d'une manière aussi pleine, aussi ample et aussi avantageuse que l'allégeance due à la mère patrie, la soumission à la Couronne et au Parlement de la Grande-Bretagne le permettent, et jusqu'à ce que de telles lois soient changées ou variées par des ordonnances qui de temps en temps pourront être passées par le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou le commandement en chef pour le temps d'alors, de par et de l'avis et consentement du Conseil législatif de la dite Province.

Voici donc nos coutumes locales permises, par une libéralité sans exemple, dans toute leur étendue jusqu'à ce qu'elles soient changées, avec défense cependant de ne rien faire sous ce prétexte qui pourrait militer contre l'allégeance et la soumission dues à la Couronne et au Parlement, et contre la souveraineté de la nation.

Serait-il à supposer de là qu'un homme dans son bon sens réclamerait en vertu de cet Acte le droit de faire des lois dans une langue étrangère ? N'est-il pas évident que cette permission de continuer les lois locales était une faveur et non pas un droit, et que, lorsqu'un changement aurait lieu, il serait fait d'une manière consistante avec la souveraineté de la nation, et conséquemment dans le langage légal qui règne dans toutes les parties de l'Empire, où ses habitants y jouissent des droits de sujets britanniques. Si le sens clair et intelligible de l'Acte avait été tellement perverti, la nation pourrait dire avec raison « vous avez abusé de notre libéralité ; vous êtes insensibles de cette distinction inestimable de citoyen anglais dont nous vous avons honorés, et nous la retirons jusqu'à ce que votre conduite prouve un changement dans vos sentiments ».

Sous cet Acte, toutes les ordonnances déjà faites ont été uniformes et passées en anglais comme texte légal avec une traduction, ce qui seul détruit toute idée du droit de réclamer le contraire.

---

2. L'Acte de Québec de 1774 étend les frontières du Québec, permet la libre pratique de la religion catholique et restaure le droit civil. Le gouvernement est assuré par le gouverneur et un conseil choisi par lui.

Nous avons vécu trente ans sous la protection de la Grande-Bretagne, sous des droits qui nous ont été promis en vertu des statuts entièrement anglais ou des ordonnances passées dans la même langue et on ne s'est jamais plaint dans aucune des requêtes présentées à notre Souverain ou à son Parlement sur le sujet du texte ; ce ne peut donc être qu'avec une très mauvaise grâce que nous nous avançons aujourd'hui pour réclamer un droit qui pourra détruire l'opération de l'heureuse Constitution que l'on a bien voulu nous accorder, pour sauter à la face de l'Empire, et par là s'arroger un pouvoir qui n'est pas même de la compétence d'aucune branche de la Législature suprême.

La loi criminelle d'Angleterre, grâce à la bienveillance de notre souverain et de la nation, nous est confirmée ; cette loi est écrite en anglais, et il ne paraît pas même que ce soit le souhait de ceux qui désirent le plus violemment l'adoption d'un texte étranger, de changer le texte de cette loi. Étrange inconsistance que nous voulions qu'il soit décidé sur nos vies dans un langage auquel nous hésitons de confier nos propriétés.

L'Acte de 1791, sous l'autorité duquel nous siégerons, est notre charte ; ce qu'il nous permet, nous pouvons le faire légalement ; où il ne dit rien, quel que soit le pouvoir que nous puissions prendre, il ne peut être qu'illégal ; nous sommes à l'Empire ce qu'est une corporation à une de ses provinces. Si une corporation, en vertu du pouvoir qu'elle aurait de faire ses lois, concevait qu'elle pût les statuer dans le langage qui lui plairait, et en conséquence oserait l'exercer, elle perdrait ce pouvoir pour avoir voulu l'appliquer à des usages destructifs de l'intention de la charte. De supposer que chaque législature subordonnée serait libre de faire des lois dans la langue qui lui plairait serait adopter un principe exactement calculé pour promouvoir la désunion et diviser l'Empire au lieu de le consolider. Chaque comté réclamerait le droit d'avoir la loi dans son langage, et bientôt l'Empire deviendrait composé d'une variété de parties discordantes qui s'écrouleraient au premier choc de l'extérieur. Quiconque affaiblit la chaîne qui nous lie à la mère patrie est ou faible ou méchant.

Souvenons-nous toujours que la protection de la mère patrie nous est infiniment plus utile et plus nécessaire, que sa liaison avec nous ne peut lui être d'importance ou d'utilité. Gardons-nous donc bien d'agiter aucune question qui puisse leur donner lieu de prononcer que nous sommes des arrogants et des ingrats.

S'il y a un homme assez aveugle pour ne pas voir combien plus utile il serait aux habitants d'entendre l'anglais que d'en être ignorants,

qu'il regarde ceux de ses compatriotes qui jouissent de quelque emploi sous le gouvernement, il verra qu'ils ne sont parvenus à cette situation qu'en acquérant quelque connaissance de cette langue. Un homme peut-il être proprement qualifié pour s'élever dans l'armée, la marine ou aucun autre département civil de l'Empire s'il ne sait pas l'anglais ? Ne voit-il pas que les messieurs de la loi, qui par la nature de leur profession ont été obligés de l'étudier, ont par là acquis un degré d'influence et de distinction auquel ils ne seraient jamais élevés s'ils eussent persisté obstinément à ne connaître que leur langage natal ? Peut-on même aspirer de n'arriver jamais à aucune distinction prééminente dans le commerce sans cette langue ?

Les avantages qui résultent de posséder les deux langues sont en grand nombre et évidents. Ceux qui s'y opposent ont certainement des vues secrètes qu'ils n'osent pas mettre au jour. N'est-il pas probable qu'ils sont ennemis de cette diffusion de lumière générale et des connaissances et qu'ils ont en vue de monopoliser tous les avantages qui en résultent, croyant, en tenant la masse du peuple dans un état de tutelle perpétuelle, se rendre plus importants, faire dépendre le peuple d'eux, comme le canal par lequel ils peuvent recevoir des relations partielles de faits, et faire passer pour l'opinion du peuple des conclusions formées sur des principes aussi erronés ? Ne pourrait-il pas être allégué que ceux qui plaident contre le texte anglais ne craignent pas d'y rencontrer des inconvénients réels ; mais qu'ils craignent plutôt une diminution de leur propre importance ?

[...] Le message de Son Excellence le lieutenant-gouverneur touchant le style de statuer et de sanctionner les lois est aussi clair que le jour, pour tout homme qui voudra ouvrir les yeux. S'attendre aux instructions portant que les lois ne seront faites qu'en anglais est précisément aussi sage que de s'attendre d'être instruits que deux et deux font quatre sous la nouvelle Constitution parce que c'était de même sous l'ancienne. Les lois sous l'ancienne Constitution ont été faites en anglais ; elles l'ont été ainsi pendant une succession de siècles dans tout l'Empire et doivent continuer de même. Et le ministre qui oserait envoyer une instruction contraire mériterait d'être inculpé.

Mais où est l'inconvénient sous aucun point de vue ? Comme la masse du peuple est incapable de lire dans l'une ou l'autre langue, il lui importe peu quel soit l'original, particulièrement étant tous d'accord sur la nécessité d'une traduction comme le meilleur moyen que la sagesse de la Chambre puisse adopter. La différence donc ne peut être que pour

ceux qui savent lire. Sur ce pied, il y a presque autant de ceux qui lisent l'anglais mais ne lisent point ou sont supposés ne point lire le français qu'il y a de Français qui lisent le français mais ne lisent point l'anglais ; conséquemment, le désavantage est à peu près égal à chacun.

Qui que ce soit ne doit tirer avantage de ses torts si après trente ans de relations avec la Grande-Bretagne, si peu de Canadiens ont pris la peine d'apprendre l'anglais, que c'est peut-être un argument bien fort pour insister que les lois continuent en anglais, mais un bien mauvais pour le contraire, vu que cela ne pourrait tendre qu'à prolonger le mal au lieu de le corriger.

N'ayant aucune prétention de droit, d'exemple ou de politique comme sujets britanniques à statuer nos lois dans une langue étrangère, ce ne peut être qu'une question d'orgueil ou de pouvoir.

Michel-Eustache-Gabriel-Alain Chartier de Lotbinière (1748-1822)

Chartier de Lotbinière participe au siège de Québec comme cadet, alors qu'il n'a que onze ans. Après la défaite, il passe en France avec sa famille, mais il revient en 1763 et fait l'acquisition des seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud. En 1775, il combat les envahisseurs américains, est fait prisonnier et envoyé aux États-Unis, dont il revient deux ans plus tard.

Son père, seigneur de Lotbinière, comme il le deviendra lui-même, avait défendu la priorité de la langue française devant le Parlement de la Grande-Bretagne dès 1774, et Michel-Eustache reprend la même cause dès l'ouverture du premier Parlement du Bas-Canada, où il a été élu en 1792.

*

Comme les députés De Rocheblave, Taschereau, Papineau (père), De Bonne et Bédard, Chartier de Lotbinière donne la réplique à John Richardson, qui voulait faire de l'anglais la langue légale de l'Assemblée, au cours d'un débat mouvementé qui dure trois jours.

La Chambre rejette l'amendement de Richardson et les députés décident finalement que toutes les lois, « sans égard à la langue dans laquelle elles auront été proposées, seront traduites et adoptées dans les deux langues. Selon une modification apportée à cette règle, le texte officiel sera en français s'il s'agit du droit civil, et en anglais pour les affaires pénales. »

Selon l'historien Thomas Chapais :

> *Ces nobles accents... ont mérité à M. De Lotbinière de passer à la postérité comme la figure dominante de cette grande scène parlementaire, consacrée par l'histoire et immortalisée par le pinceau inspiré de nos plus éminents artistes.*

On peut en effet toujours voir à l'Assemblée nationale un tableau de Charles Huot représentant une scène de ce débat historique.

Dans le célèbre tableau de Charles Huot, *Le Débat sur les langues*, qui surplombe l'Assemblée nationale, le président Jean-Antoine Panet écoute Chartier de Lotbinière défendre l'utilisation du français dans la nouvelle Chambre d'assemblée du Bas-Canada. (Collection de l'Assemblée nationale)

« … CES MURAILLES… SAUVÉES PAR LEUR ZÈLE ET PAR LEUR COURAGE »

21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Le plus grand nombre de nos électeurs étant placés dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et nous sommes contraints de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'Empire. Mais aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera pour nous-mêmes, nous ne voudrions pas que notre langage vînt à bannir celui des autres sujets de Sa Majesté, mais demandons que l'un et l'autre soient permis. Nous demandons que notre journal soit tenu dans les deux langues et que, lorsqu'il sera nécessaire d'y avoir recours, le texte soit pris dans la langue

où les motions auront été originairement présentées, et que le bill soit passé dans la langue de la loi qui aura donné naissance auxdits bills.

Ayant eu l'honneur d'être du comité où cet objet a déjà été débattu et ayant entendu ce qui vient d'être dit par les honorables membres qui ont parlé avant moi, je crois qu'il est nécessaire de récapituler les raisons qui m'ont le plus frappé et qu'il est de mon devoir actuel d'y répondre d'une manière étendue.

La première raison qui a été donnée est que la langue anglaise étant celle du Souverain et de la Législature de ma mère patrie, nous ne serons entendus ni de l'un ni des autres si nous n'en faisons pas usage et que tous les bills que nous présenterons en langue française seront refusés.

La seconde est que l'introduction de la langue anglaise assimilera et unira plus promptement les Canadiens à la mère patrie.

Pour répondre à la première, je dirai avec cet enthousiasme qui est la suite d'une vérité reconnue et journellement ressentie, que notre gracieux Souverain est le centre de la bonté et de la justice, que l'imaginer autrement serait défigurer son image et percer nos cœurs. Je dirai que notre amour pour lui est tel qu'il nous a assuré de son attachement et que nous sommes persuadés que ses nouveaux sujets lui sont aussi chers que les autres. Enfants du même père, nous sommes tous égaux à ses yeux.

D'après cet exposé, qui est l'opinion générale de la province, pourra-t-on nous persuader qu'il refusera de nous entendre parce que nous avons le malheur de ne parler que notre langue ? De pareils discours ne seront jamais crus ; ils profanent la majesté du Trône, ils le dépouillent du plus beau de ses attributs, ils le privent d'un droit sacré – du droit de rendre justice. Ce n'est pas ainsi qu'il faut peindre notre Roi ; ce monarque équitable saura comprendre tous ses sujets, et en quelque langue que nos hommages ou nos vœux lui soient portés, quand nos voix respectueuses frapperont le pied de son trône, il penchera vers nous une oreille favorable et il nous entendra quand nous lui parlerons français.

D'ailleurs, cette langue ne peut que lui être agréable dans la bouche de ses nouveaux sujets puisqu'elle lui rappellera la gloire de son Empire et qu'elle lui prouvera d'une manière forte et puissante que les peuples de ce vaste continent étaient attachés à leur prince, qu'ils lui étaient fidèles et qu'ils étaient Anglais par le cœur avant même d'en avoir prononcé un seul mot.

Ce que je viens de dire du meilleur des rois rejaillit sur les autres branches de la Législature britannique. Ce Parlement auguste ne peut être représenté sous des couleurs défavorables puisqu'il nous a donné des marques de la libéralité et de ses intentions bienfaisantes. Le statut de la 14e année de Sa Majesté[3] est une preuve de ce que j'avance : notre religion nous y est conservée, nos lois de propriété nous sont assurées et nous devons jouir de tous nos droits de citoyens, d'une manière aussi ample, aussi étendue et aussi avantageuse que si aucune proclamation, ordonnance, commission et autres actes et instruments n'avaient pas été faits.

Après un bill aussi solennel et qui n'a pas été rappelé pour ces articles, peut-on croire que le Parlement voulut retirer ce qu'il nous a si généreusement accordé ? Peut-on croire qu'en nous assurant tous nos droits de citoyens, qu'en nous conservant toutes nos lois de propriété, dont le texte est en français, il refuserait de nous entendre quand nous lui parlerons cette langue ? Qu'il refuserait de prendre connaissance des actes que nous présenterons sur un texte qu'il nous a conservé ? Cela ne peut tomber sous les sens.

Nous devons d'autant moins le penser que nous voyons une continuation de la bienveillance de ce Parlement auguste dans l'Acte de la 31e année de Sa Majesté[4]. Pourquoi la division de la province ? Pourquoi cette séparation du Haut et du Bas-Canada ? Si nous lisons les débats de la Chambre des communes[5] lors de la passation de ce bill, nous en connaîtrons les raisons : c'est pour que les Canadiens eussent le droit de faire leurs lois, suivant leurs usages, leurs préjugés, leur langue et la situation actuelle du pays.

Est-il dit par cet Acte que nos lois seront uniquement faites en anglais ? Non, et aucune raison ne le donne même à entendre. Pourquoi donc vouloir introduire un procédé qui ne peut être admissible en ce moment ? Pourquoi regarder comme indispensable une chose dont il n'est même pas fait mention dans le dernier bill ? Si l'intention du Parlement britannique avait été d'introduire la seule langue anglaise dans notre Législature, il y en aurait eu une mention expresse dans le dernier bill et que dans sa sagesse, il aurait trouvé des moyens pour y parvenir. Croyons et soyons bien convaincus qu'il n'en n'aurait employé que de

3. L'Acte de Québec de 1774.
4. L'Acte constitutionnel de 1791.
5. Il s'agit de la Chambre des communes de Grande-Bretagne.

doux, de justes et d'équitables. C'est donc à nous à imiter sa prudence et attendre ce beau jour dont nous n'apercevons que l'aurore.

Laissons arriver ce jour des clartés et des lumières, et pour en rapprocher le terme heureux, commençons à nous occuper de l'instruction de nos campagnes. Trouvons les moyens d'établir des écoles publiques, fondons-en d'anglaises et françaises, et quand une partie de nos constituants seront en état d'entendre la langue de l'Empire, alors le moment sera arrivé de passer toutes nos lois dans le texte anglais. Le faire avant serait une cruauté que le meilleur des rois ni son Parlement ne voudrait jamais permettre.

Le dernier article, qui est celui d'assimiler et attacher plus promptement les Canadiens à la mère patrie, devrait faire passer par-dessus toutes espèces de considérations si nous n'étions pas certains de la fidélité du peuple de cette province. Mais rendons justice à sa conduite de tous les temps et surtout rappelons-nous l'année 1775[6]. Ces Canadiens, qui ne parlaient que français, ont montré leur attachement à leur Souverain de la manière la moins équivoque : ils ont aidé à défendre toute cette province.

Cette ville, ces murailles, cette Chambre même où j'ai l'honneur de faire entendre ma voix, ont été en partie sauvées par leur zèle et par leur courage. On les a vus se joindre aux fidèles sujets de Sa Majesté et repousser les attaques que des gens qui parlaient bien bon anglais faisaient sur cette ville.

Ce n'est donc pas l'uniformité du langage qui rend les peuples les plus fidèles ni plus unis entre eux. Pour nous en convaincre, voyons la France en ce moment et jetons les yeux sur tous les royaumes de l'Europe. Nous y verrons des guerres civiles, soit dans un temps ou dans un autre ; nous y verrons des furieux se menacer d'une manière inintelligible et finir par s'égorger avec une barbarie et une férocité des plus cruels cannibales.

Non, je le répète encore, ce n'est point l'uniformité du langage qui contient et assure la fidélité d'un peuple. C'est la certitude de son bonheur

6. Le 31 décembre 1775, deux colonnes de soldats révolutionnaires américains attaquent Québec, par le Nord et le Sud, espérant gagner l'appui des Québécois. Les Américains sont repoussés par la garnison d'une centaine de soldats britanniques et quelques centaines de miliciens canadiens, armés surtout de vieux mousquets et de quelques baïonnettes.

actuel, et le nôtre en est parfaitement convaincu. Il sait qu'il a un bon roi et le meilleur des rois ! Il sait qu'il est sous un gouvernement juste et libéral. Il sait enfin qu'il ne pourrait que perdre beaucoup dans un changement ou une révolution et il sera toujours prêt à s'y opposer avec vigueur et courage.

La conduite de notre peuple a été depuis trente-deux ans celle d'un peuple fidèle et attaché au gouvernement britannique. Il n'est donc pas besoin de lui passer ses lois en anglais pour le rendre affectionné à la mère patrie. Il l'est déjà, et l'est solidement, parce que son attachement est la suite de la réflexion et d'un bonheur ressenti.

Notre devoir actuel est de rendre justice à ce bon peuple, de faire nos lois d'une manière à être entendus de la province entière et jusqu'au moment où nos constituants seront mieux instruits dans la langue anglaise, ayons l'humilité de leur faire des lois qu'ils puissent concevoir et ayons la générosité de remplir nos devoir vis-à-vis d'eux. [...]

Philippe-François de Rastel de Rocheblave (1727-1802)

Un autre seigneur, Français celui-là, prend la défense de la langue française aux premières heures du parlementarisme canadien.

Il arrive à l'Assemblée et après de longs détours : originaire de Savournon, dans les Hautes-Alpes françaises, dont ses ancêtres ont été les seigneurs jusqu'à la Révolution française et dont il hérite le titre de chevalier, il sert comme officier dans l'armée de Louis XV et combat en Europe, puis il reprend les armes pendant la guerre de Sept Ans, en Nouvelle-France, après un séjour dans les Antilles françaises.

Après plusieurs autres aventures, dont une période d'emprisonnement en Virginie pour avoir travaillé pour les Britanniques aux États-Unis, il débarque à Québec trois ans plus tard, se rend ensuite à Montréal et, enfin, à Varennes, où il est élu député en 1792 et réélu en 1796 et 1800.

« … LA PRÉDILECTION SI NATURELLE À TOUT PEUPLE »

21 janvier 1793, Assemblée législative, Québec

Les propositions faites dans cette honorable assemblée doivent y être examinées et discutées sous tous les points de vue dont elles sont susceptibles, afin que du choc des différentes opinions naisse la lumière qui doit nous éclairer.

Si cette précaution est nécessaire pour éviter les surprises dans lesquelles pourrait nous entraîner une décision trop prompte et par là même peu réfléchie, elle devient d'une nécessité et d'une importance majeure lorsqu'une proposition se trouve liée à la fois avec le bien public et des différences de bienséances que nous nous ferons toujours un devoir

de pratiquer et de respecter. Telle est la nature de celle qui nous occupe présentement et que j'entreprends de discuter.

On nous demande que la minute des lois que nous passerons soit en anglais que nous et nos constituants ignorons également.

Les raisons qu'on nous donne pour nous faire préférer une langue qui jusqu'à ce jour nous est malheureusement trop peu connue seraient d'un plausible et d'une convenance si grandes que nous y adhérions si le bien public, qui doit toujours être la loi suprême des représentants du peuple, pouvait nous le permettre.

La langue anglaise, nous dit-on, est celle d'un Empire dont nous faisons partie, est celle d'un Roi chéri, est celle d'un Parlement généreux et celle enfin d'un peuple respectable devenu notre frère. Voilà des raisons auxquelles nous applaudissons dans le moment même que nous regrettons de ne pouvoir nous y rendre.

Mais d'un autre côté, a-t-on bien calculé, et n'avons nous pas déjà éprouvé, les inconvénients sans nombre qui doivent nécessairement résulter d'une traduction toujours trop fautive, impossible même en bien des occasions où les mots d'une langue ne sauraient rendre le sens de l'autre ? A-t-on bien réfléchi sur l'impossibilité où nous nous trouverions de faire cadrer en anglais, à nos antiques lois françaises, les additions, retranchements, modifications, altérations et interprétations que les circonstances pourraient nous obliger ? Quelle étrange bigarrure n'offrirait pas un habillement si disparate ! A-t-on bien pesé le danger de soumettre les dix-huit vingtièmes de la population à l'interprétation des deux autres dont partie n'est même que passagère en cette province ; quelle vaste carrière n'ouvririons-nous pas aux préjugés nationaux que nous avons tant d'intérêt de détruire ? Quelle ample et riche moisson pour la chicane dont notre pauvreté sollicite impérieusement l'extinction ! Comment tranquilliser le public qui verrait toujours dans les prononcés des cours des actes de partialité au lieu d'y voir des actes de justice ? Comment étouffer tout d'un coup la prédilection si naturelle à tout peuple en faveur de sa langue ?

D'ailleurs, quelles circonstances choisit-on pour nous faire adopter un changement également dangereux pour la métropole et pour la province ? Ignore-t-on que nous avons besoin de toute la confiance du peuple pour l'engager à attendre avec patience que nous trouvions des remèdes doux aux maux et aux abus dont il a à se plaindre ? Ne veut-on pas voir qu'il est dangereux pour la Grande-Bretagne même, à laquelle nous sommes liés par reconnaissance et par intérêt, de détruire les autres

barrières qui nous séparent de nos voisins ; que tout espoir et toute confiance de la part du peuple en ses représentants sont perdus si nous n'avons qu'un accroissement de privations à lui offrir pour résultat de nos opérations ?

Et de quoi pourraient se plaindre quelques-uns de nos frères anglais canadiens en nous voyant décidés à conserver à nos lois, usages et coutumes leur langage original, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue pourrait-il les porter à faire perdre leur force et leur énergie à ces mêmes lois, usages et coutumes protectrices des immobiliers qu'ils possèdent en cette province ? Maîtres, sans concurrence, du commerce que leur livrent nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans le bouleversement général qui en serait la suite infaillible, et n'est-ce pas leur rendre le plus grand service que de s'y opposer ?

La prudence exige que nous taisions nombre d'autres raisons qui doivent nous empêcher d'innover qu'autant que nous ne pourrons l'éviter et que nous ne perdions pas de vue l'exemple de profonde sagesse que, dans des circonstances pareilles à celle ou nous nous trouvons, nous a donné l'année dernière la Législature britannique, une réforme parlementaire lui fut proposée ; elle fut reconnue et avouée nécessaire par tous les partis, et ne fut renvoyée à des circonstances plus favorables que sur les mêmes motifs qui doivent nous diriger aujourd'hui ; le salut public lui parut préférable à un mieux possible mais périlleux. Ne serait-ce pas manquer à la fois de confiance à son digne représentant ici que de dire qu'ils refuseront des actes que nous aurions passés dans la seule langue connue de la presque totalité du peuple ? Pourraient-ils condamner en nous ce que nous admirons en eux et admirons après eux ?

Gardons-nous d'anticiper sur le temps et de commettre au hasard un événement qu'une tentative infructueuse pourrait au moins reculer et que ce même temps et une éducation publique et libérale amèneront sans effort.

Si depuis que cette province a changé de domination elle eut conservé le collège qu'elle avait, sous l'ancienne, et dont l'intérêt et la gloire de la métropole exigent le plus prompt rétablissement, ce qu'on nous propose aujourd'hui serait déjà praticable et les circonstances ne nous forceraient pas de le rejeter comme très dangereux.

Joseph-Octave Plessis (1763-1825)

Septième de dix-huit enfants d'une famille prospère, Plessis est ordonné prêtre le 11 mars 1786. Il devient le onzième évêque de Québec en 1806, à l'âge de 34 ans, puis son premier archevêque douze ans plus tard.

Il s'impose comme le lien entre les autorités ecclésiastiques et les milieux politiques et d'affaires. Malgré sa sympathie pour la plupart des causes défendues par le Parti canadien, il soutient toujours l'autorité du gouvernement britannique.

Cette attitude favorise sans doute sa nomination au Conseil législatif en 1817, qui constitue la reconnaissance officielle de l'évêque de Québec et de la religion catholique.

*

Plessis, qui n'est pas encore évêque en titre mais coadjuteur élu, se plie de bonne grâce à la demande du gouverneur Prescott qui ordonne – entre autres célébrations – la tenue d'un jour d'action de grâces pour célébrer la victoire navale britannique sur la marine napoléonienne à Abou Qir, au large de l'Égypte, au mois d'août 1798 –, mais dont la confirmation n'arrivera à Québec que plusieurs mois plus tard.

Ce sermon est prononcé le 10 janvier 1799, lors d'une messe solennelle en la cathédrale de Québec, et Plessis en fait exceptionnellement imprimer 500 copies.

Selon l'historien Claude Galarneau, Plessis s'inscrit dans la grande tradition de l'art oratoire français, et ce sermon sur la bataille d'Abou Qir a été «un discours comme on n'en n'a jamais entendu au Canada», «l'un des premiers monuments de la littérature française au Canada» qui «nous replonge en plein XVIIe siècle» par la longue période, à la Bossuet, le style majestueux, la division de son discours.

On notera les références à «messieurs» et à «mes frères» et l'absence de «mesdames» et de «mes sœurs».

« TOUT CE QUI AFFAIBLIT LA FRANCE… ASSURE… NOTRE BONHEUR »

10 janvier 1799, Cathédrale de Québec

Rien n'arrive ici bas sans l'ordre ou la permission de Dieu : attribuer aux hommes, à leur degré d'habileté, de valeur, d'expérience, les bons ou mauvais succès de leurs entreprises, c'est méconnaître la souveraine Sagesse qui, du haut de son Trône Éternel, dispose, comme il lui plaît, du sort des États et des Empires, et permet souvent qu'ils n'aient rien de fixe et de certain que l'inconstance même et l'instabilité qui les agite sans cesse. Si Pharaon et son armée sont ensevelis dans les flots de la mer Rouge ; si Sennachérib est obligé de lever avec précipitation le siège de Jérusalem ; si les troupes d'Holopherne se retirent honteusement de devant Béthulie ; ce n'est ni à Moise, ni à Ezéchias, ni à Judith que l'on doit rapporter ces événements heureux. La main de Dieu seule opère tous ces prodiges. Ainsi il est glorieux pour le contre-amiral Horatio Nelson d'avoir été l'instrument dont le Très-Haut s'est servi pour humilier une puissance injuste et superbe.

[…] Car quiconque voudra considérer dans son vrai point de vue la victoire remportée dans les premiers jours du moi d'août dernier par les forces navales de Sa Majesté Britannique doit avouer que cette victoire humilie et confond la France ; qu'elle relève la gloire de la Grande-Bretagne et couronne sa générosité ; qu'elle assure le bonheur particulier de cette Province. Développons, Messieurs, ces trois réflexions et redisons avec action de grâces, c'est votre main, Seigneur, qui a frappé notre ennemi.

Ne vous parait-il pas dur, mes frères, d'être obligés d'appeler ennemi un peuple auquel cette colonie doit son origine ; un peuple qui nous a été si longtemps uni par les liens étroits du sang, de l'amitié, du commerce, du langage, de la religion ; qui nous a donné des pères, des protecteurs, des gouverneurs, des pasteurs, des modèles achevés de toutes les vertus, des Souverains chéris dont le gouvernement sage et modéré faisait nos délices et méritait notre affection et notre reconnaissance ?

Telle était, en effet, la France quand nous l'avons connue, chère à ses enfants, formidable à ses ennemis, attachée à sa religion, respectée

par toutes les nations du monde. Ne méritait-elle pas bien, par tous ces titres, les regrets que vous avez exprimés en vous en séparant, et les généreux efforts que vous avez faits pour vous maintenir sous sa domination ? Mais depuis que Dieu dans sa miséricorde nous a fait passer sous un autre empire, ô Ciel ! Quels changements funestes n'a pas éprouvé cet infortuné royaume ! L'ennemi du salut, jaloux apparemment d'y voir le règne de Dieu si solidement établi, est venu dans les ombres de la nuit, je veux dire avec les artifices ténébreux d'une philosophie trompeuse, couvrir d'une dangereuse ivraie, de productions impies, de livres incendiaires, toute la surface de cette riche et fertile contrée. Cette ivraie a germé : l'impiété et la dissolution ont pris racine : les esprits et les cœurs se sont laissé entraîner aux attraits séduisants d'une religion sans dogmes, d'une morale sans préceptes. Les expressions enchanteresses de raison, de liberté, de philanthropie, de fraternité, d'égalité, de tolérance ont été saisies avec avidité et répétées par toutes les bouches. À leur faveur, l'indépendance et l'incrédulité ont établi leur fatal empire. La souveraine autorité du Prince a été nommée tyrannie ; la religion, fanatisme ; ses saintes pratiques superstitions ; ses ministres, imposteurs ; Dieu lui-même, une chimère !

[...] Le moment en est arrivé, mes frères. Cet orgueilleux Pharaon, cet ambitieux Nabuchodonosor, ce Goliath insolent va commencer à perdre ses avantages. Allez, peuple estimé invincible. Équipez une flotte puissante. Entreprenez la conquête de l'Orient. Publiez par avance des succès qui ne se réaliseront pas. Glorifiez-vous de la force de vos vaisseaux et du nombre de vos troupes. Dieu, qui pour châtier le monde, s'est servi de vous comme d'un fléau vengeur, ne tardera pas à vous faire sentir combien son bras est pesant sur les impies. Vous serez surpris, enveloppés, vaincus à votre tour, et de la manière la plus éclatante, la plus propre à réjouir l'Afrique et l'Asie dont vous avez préludé le bouleversement. Quelques ressources que vous affectiez d'avoir encore, vous ne pourrez dissimuler l'humiliation que traîne avec elle cette perte immense et inattendue.

Quel dessein a eu la Providence, mes frères, en ruinant par ce revers la flotte française de la Méditerranée ? A-t-elle seulement voulu déconcerter et confondre nos ennemis ? A-t-elle prétendu, en outre, rassurer les bons citoyens qui depuis près de dix ans gémissent en secret sur l'aveuglement de leur infortunée patrie ? C'est sur quoi nous hasarderions vainement nos conjectures.

Mais voici ce qui paraît certain, c'est qu'elle a voulu par ce brillant succès relever la gloire de la Grande-Bretagne et récompenser sa générosité. C'est ma seconde réflexion.

Longtemps spectateur attentif des scènes barbares qui désolaient la France, l'Empire britannique hésitait prudemment sur le parti qu'il devait prendre dans une querelle dont il était impossible de prévoir quelle serait l'issue. D'un côté, des sujets révoltés faisaient les plus grands efforts pour détruire l'autorité légitime : de l'autre, un Souverain cherchant par des cessions volontaires à clamer la rage de ces furieux. D'un côté, des décrets sans nombre, tendant tous à l'établissement d'un monstrueux système d'anarchie ; de l'autre, un silence, une facilité à les adopter qui semblait trahir la bonne cause et concourir à l'innovation. D'un côté, des cris multipliés de Vive le Roi ; de l'autre, des mesures qui ne tendaient à rien de moins qu'à son dépouillement total et à sa destruction personnelle. D'un côté, des promesses d'une liberté indéfinie à tous les citoyens de la France ; de l'autre, des massacres innombrables, sous les prétextes les plus frivoles, qui ne décelaient que trop l'esprit de la Révolution. Au milieu de tout cela, le Roi vivait, quoique captif, et la diversité d'opinions qui régnait entre ses sujets, faisant espérer, à chaque instant, le retour du bon ordre.

Vous ne l'avez pas voulu, grand Dieu ! Les péchés de ce malheureux peuple avaient crié trop haut et provoqué trop longtemps votre colère. Mais en la faisant éprouver aux villes criminelles du royaume, vous préparez dans la générosité d'un État voisin un asile sûr et hospitalier aux justes qu'il renferme encore. Car ce fut là, Messieurs, le premier intérêt actif que l'Angleterre parut prendre à la Révolution française, et vraisemblablement la cause réelle de la guerre qu'elle eut bientôt à soutenir contre ses perfides auteurs. Mais sans s'inquiéter des fuites, venez, dit ce peuple bienfaisant, venez, restes précieux d'une nation toujours notre rivale, mais dont nous avons toujours honoré le courage et respecté la vertu. Prélats vénérables, ministres édifiants d'une religion que nous ne connaissons plus ; descendants des anciens héros de la France, sujets de toutes les classes, que l'amour du devoir a rendus malheureux, qui avez renoncé à vos places, à vos titres, à vos sièges, à vos propriétés, plutôt que de trahir vos consciences et de consentir au renversement de l'Autel et du Trône ; venez, nous vous offrons une nouvelle patrie dans une terre étrangère. Venez partager nos foyers, nos fortunes, nos emplois, notre abondance. Si vous ne retrouvez pas au milieu de nous tout ce que vous avez perdu, vous serez au moins dédommagés par nos efforts pour adoucir votre exil et vos malheurs.

[...] Tel sera, Messieurs, l'événement des choses. Abandonnée de ses plus forts alliés, la Grande-Bretagne soutiendra presque seule tout le poids de cette formidable guerre. La voilà qui multiplie ses flottes et les promène sur l'océan avec un air de supériorité qui ne convient qu'à elle. Tantôt elle les réunit ; tantôt elle les divise ; tantôt elle les transporte d'un hémisphère à l'autre, mais avec une activité, une intelligence incroyable. L'une protège les côtes de l'Amérique : l'autre facilite la conquête du cap de Bonne-Espérance : celle-ci accompagne les riches productions des Indes : celle-là veille à la garde des côtes d'Irlande. Une autre, victorieuse de la flotte espagnole, la tient captive dans un de ses ports. Une autre bloque tous les havres de l'ennemi, et lui défend d'en sortir. Une autre se couvre de gloire par la défaite des Hollandais. Si les succès sont capables d'encourager, en voilà, mes frères, qu'on ne saurait révoquer l'énergie anglaise.

Mais enfin un coup plus décisif, une victoire plus signalée était réservée aux armes de cet Empire. Le Ciel n'a pas voulu différer plus longtemps à récompenser sa générosité et à le dédommager de ses efforts sans nombre. L'intrépide amiral Nelson, avec une escadre inférieure en hommes et en vaisseaux, assez hardi pour attaquer la flotte française de la Méditerranée, vient de remporter sur elle une des victoires navales plus complètes dont l'histoire fournisse des exemples. Neuf vaisseaux de guerre pris, un coulé à fond, trois réduits en cendres, le reste dispersé, nombre de transports poussés à la côte et perdus : voilà l'événement mémorable que nous célébrons dans cette solennité. Ne méritait-il pas bien qu'un jour fût consacré tout exprès pour remercier le Dieu des batailles ?

Où est le bon patriote, où est le loyal sujet, je dis plus, où est le vrai chrétien dont le cœur n'ait été réjoui à cette heureuse nouvelle ? L'empire des eaux assuré à la Grande-Bretagne ; son pavillon déployé majestueusement sur toutes les mers ; ses ennemis confondus et humiliés ; une paix après laquelle toute la terre soupire, devenue plus facile. Ces seules considérations ne suffisent-elles pas pour porter l'allégresse dans toutes les âmes ? Ajoutons ici que cette victoire a pour nous un mérite particulier, parce qu'en affermissant la puissance de la Grande-Bretagne elle assure la continuation du repos et du bonheur de cette Province. C'est ma dernière réflexion.

Quel est, Messieurs, le gouvernement le mieux calculé pour notre bonheur, sinon celui qui a la modération en partage, qui respecte la religion du pays, qui est plein de ménagements pour les sujets, qui donne

au peuple une part raisonnable dans l'administration provinciale ? Or tel s'est toujours montré en Canada le gouvernement britannique. Ce ne sont point ici des coups d'encensoir que la flatterie prodigue lâchement à l'autorité existante.

À Dieu ne plaise, mes frères, que je profane la sainteté de cette chaire par de basses adulations ou par des louanges intéressées. C'est un témoignage que la vérité exige impérieusement aussi bien que la reconnaissance, et je ne crains pas d'être démenti par aucun de ceux qui connaissent l'esprit du gouvernement d'Angleterre. Une sage lenteur préside à ses opérations. Rien de précipité dans sa marche méthodique. Voyez-vous chez lui cet enthousiasme trompeur, cet amour irréfléchi de la nouveauté, cette liberté sans frein et sans bornes qui bouleverse à nos yeux des états mal affermis ? Quels ménagements n'a-t-il pas pour les propriétés des sujets ? Quelle industrieuse habileté à leur faire supporter d'une manière insensible les frais du gouvernement civil !

[...] L'Europe presque entière est livrée au fer, au feu, au carnage, les plus sacrés asiles sont violés, les vierges déshonorées, les mères, les enfants égorgés en plusieurs endroits. Vous en apercevez-vous, et ne peut-on pas dire qu'au plus fort de la guerre vous jouissez de tous les avantages de la paix ? À qui, après Dieu, êtes-vous redevables de ces faveurs, mes frères, sinon à la vigilance paternelle d'un Empire, qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos intérêts plus à cœur que les siens propres ? En toute matière, je vois des marques de cette prédilection. Votre Code criminel, par exemple, était trop sévère, n'offrait point de règle assez sûre pour distinguer l'innocent du coupable, exposait le faible à l'oppression du puissant. On lui a substitué les lois criminelles d'Angleterre, ce chef-d'œuvre de l'intelligence humaine ; qui ferment tout accès à la calomnie ; qui ne reconnaissent pour crime que l'action qui enfreint la loi, pour coupable que celui dont la conviction est portée à l'évidence ; qui donnent à un accusé tous les moyens d'une défense légitime, et sans rien laisser à la discrétion du Juge, ne précisent que l'application précise du châtiment que la loi prononce.

Que dirai-je enfin ? Tandis que toutes les coutumes de France sont renversées, que toutes les ordonnances qui portaient l'empreinte de la royauté sont proscrites, n'est-il pas admirable de voir une province britannique régie par la Coutume de Paris et par les Édits et déclarations des Rois de France ? D'où vient cette singularité flatteuse ? De ce que vous avez désiré le rétablissement de ces anciennes lois ; de ce qu'elles ont paru plus adaptées à la nature des propriétés foncières du pays. Les

voilà conservées sans autre altération que celles que la Législation où vous êtes représentés dans une proportion infiniment plus grande que le peuple des îles britanniques dans les Parlements d'Irlande et d'Angleterre.

Quel retour, Messieurs, exigent de nous tant de bienfaits ? Un vif sentiment de gratitude envers la Grande-Bretagne ; un ardent désir de n'en être jamais séparés ; une persuasion intime que ses intérêts ne font pas différents des nôtres ; que notre bonheur tient au sien ; et que, si quelquefois il a fallu nous attrister de ses pertes, nous devons, par le même principe, nous réjouir en ce jour de la gloire qu'elle s'est acquise, et regarder sa dernière victoire comme un événement non moins consolant pour nous, que glorieux pour elle.

[...] Mais que fais-je, et pourquoi insister sur des réflexions douloureuses dans un jour où tout doit respirer la joie ? Non, non, mes frères. Ne craignons pas que Dieu nous abandonne si nous lui sommes fidèles. Ce qu'il vient de faire pour nous ne doit inspirer que des idées consolantes pour l'avenir. Il a terrassé nos ennemis perfides. Réjouissons-nous de ce glorieux événement. Tout ce qui affaiblit la France tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur. Rendons-en au Dieu des victoires d'immortelles actions de grâces. Prions-le de conserver longtemps le bienfaisant, l'auguste Souverain qui nous gouverne, et de continuer de répandre sur le Canada ses plus abondantes bénédictions.

Jean-Jacques Lartigue (1777-1840)

Après des études brillantes, Lartigue, fils unique d'un chirurgien militaire français, fait durant trois ans un stage de clerc et semble se destiner à la politique comme ses oncles maternels Joseph Papineau, Denis Viger et Benjamin Cherrier, députés à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Mais en 1797, il opte pour le sacerdoce et il est ordonné prêtre le 21 septembre 1800. Après avoir servi à Montréal comme l'intermédiaire de Mgr Plessis, qui réside à Québec, il devient le premier évêque de Montréal en 1836.

Tout au long de son épiscopat, il se bat pour assurer l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir politique. En même temps, il combat la montée croissante du nationalisme canadien et il dénonce les chefs politiques radicaux.

*

Le 18 juin 1812, à l'apogée des guerres napoléoniennes, les États-Unis déclarent la guerre à l'Angleterre et s'attaquent à la seule possession britannique sur le continent, le Canada. Un mois après le déclenchement des hostilités, à la demande du supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, Lartigue exhorte les Canadiens, plus particulièrement les habitants de Pointe-Claire et Lachine qui avaient manifesté contre la conscription, à voler au secours de la patrie... et de la Grande-Bretagne.

« SOYEZ SOUMIS À CEUX QUI VOUS GOUVERNENT »

12 juillet 1812

Mais, ô mon Dieu ! Quelle pensée déchirante vient ici troubler ma raison et navrer mon cœur ? Ces temples dédiés à votre gloire et si chers à votre peuple, serait-il donc possible que nous les verrions un jour, sous peu de temps peut-être, profanés, pillés, incendiés, effacés de dessus la face de la terre ? Serait-il possible qu'un ennemi jaloux du bonheur que nous possédons voulût nous le ravir, et qu'en nous enlevant nos biens, notre repos, notre liberté et nos vies, il

plaçât l'abomination de la désolation jusque dans votre sanctuaire ? Ô idée accablante ! Ô funeste pressentiment ! Ah ! Seigneur, punissez-nous puisque nous le méritons, mais châtiez-nous dans votre miséricorde. Si le fléau terrible de la guerre n'est pas trop pour vous venger de nos crimes, nous adorerons en gémissant la main paternelle qui nous frappera ; mais au moins laissez-nous nos temples, ces lieux sacrés où nous pourrons encore vous fléchir ; laissez-nous nos autels, pour y immoler tous les jours la victime de propitiation ; laissez-nous la Religion sainte qui seule peut nous consoler au milieu de nos malheurs.

Il me semble, Chrétiens, que mes vœux sont exaucés, quand je vois cette troupe de guerriers généreux, prêts à lever le bras pour défendre le sanctuaire ; et me confiant en celui qui donne quand il lui plaît la victoire au petit nombre sur des milliers d'ennemis, je me dis à moi-même : non, le Seigneur ne permettra pas qu'une nation si brave et si catholique devienne la proie de ces infidèles orgueilleux ; il ne souffrira pas que la gloire du nom Anglais qui nous protège soit ternie dans ce petit coin du monde, tandis qu'elle sert de boulevard à la [?] de tant d'autres peuples ; il ne laissera pas mes compatriotes, ces braves Canadiens, se dégrader de leur caractère national, se rendre coupables d'ingratitude envers la Mère Patrie, et méconnaître les devoirs les plus sacrés de la Religion.

Oui, mes frères, je le répète, manquer en ce moment critique de loyauté et de courage, ce serait souiller d'une tâche ineffaçable l'honneur national. Et quelle Nation fut jamais plus vaillante, plus propre aux dangers des combats, plus dévouée à son Prince, que la nation canadienne ? Auriez-vous donc oublié comme vos ancêtres, et plusieurs même d'entre vous, se distinguèrent en 75 contre ces ennemis que vous aurez encore à combattre ? Auriez-vous perdu la mémoire des généreux efforts que fit alors la partie saine des Canadiens pour repousser ces voisins rebelles à leur Souverain légitime, et les forcer de retourner honteusement dans leur pays ? Auriez-vous dégénéré du courage de vos aïeux, jusqu'au point de craindre des hommes que vous avez déjà vaincus, tandis que depuis cette époque, le Canada a au moins redoublé en nombre, en forces, et en moyens de défense ou d'attaque ? Quel déshonneur au nom Canadien, à ce nom dont nous sommes si glorieux, si nous montrions moins d'empressement, moins de bonne volonté que nos co-sujets britanniques pour la défense de nos foyers et la gloire de notre Roi ! Quelle honte pour nous, ministres de l'Évangile, si notre voix, que vous avez si bien entendue en d'autres occasions, s'y trouvait impuissante quand il s'agit de vous persuader de vos obligations comme sujets et comme

citoyens ! Il ne nous resterait plus alors qu'à embraser nos autels en déplorant votre aveuglement, et à nous renfermer dans nos temples pour être ensevelis sous leurs ruines.

Mais non, je m'en repose sur mes compatriotes, il ne sera pas dit qu'ils auront aimé leur bon Roi moins qu'aucun de ses autres sujets ; il ne sera pas dit qu'ils auront rien perdu de ce beau feu militaire qui les distinguait autrefois ; il ne sera pas dit qu'ils se seront couverts d'un opprobre éternel par leur ingratitude envers la Mère Patrie. Car enfin, quelle nation n'eut jamais autant de droit à la reconnaissance d'un autre peuple que la nation anglaise en a par rapport à vous ?

Depuis plus de 50 ans que vous êtes soumis à son Empire, quels bienfaits n'en avez-vous pas reçus ? Votre sainte religion autorisée, vos pasteurs respectés, vos anciennes lois conservées, vos propriétés, vos biens, vos personnes garantis et protégés, votre commerce, votre industrie encouragés, voilà une petite partie des faveurs dont vous êtes redevables à la nation généreuse qui vous a conquis ; et tous ces avantages, vous en avez joui tandis que le reste du monde était depuis plus de 20 ans accablé de tous les maux qu'une guerre longue et meurtrière peut produire : vous viviez à l'ombre de la protection de la Grande-Bretagne, dans la paix et la tranquillité, sans impôts, sans inquiétudes et sans alarmes, tandis qu'elle épuisait son sang et ses trésors pour détourner de ce pays les ravages du torrent révolutionnaire qui engloutissait tant d'autres peuples ; et lorsqu'elle seule supportait toutes les charges d'une guerre ruineuse et cruelle, elle ne vous demandait pour récompense qu'une fidélité à toute épreuve.

Tout bienfait impose à celui qui l'a reçu le tribut de la reconnaissance : que sera-ce donc quand il s'agit de grâces aussi signalées, aussi multipliées ? Sans doute les Canadiens se piquent autant de générosité que de bravoure ; et vous rougiriez apparemment de rester en arrière à l'égard d'une Nation aussi noble et aussi magnanime.

Eh bien ! Mes frères, le moment est arrivé de vous acquitter envers la Mère Patrie ; voici l'occasion favorable, non pas de payer tout ce que vous lui devez – ce serait exiger au-delà de votre pouvoir – mais de témoigner au moins le désir que vous avez de la satisfaire. Quelques efforts que vous fassiez, elle en fera encore beaucoup plus que vous : tandis que vous défendrez courageusement vos frontières, des flottes triomphantes parcourront les mers pour assurer une correspondance nécessaire entre elle et nous ; ses régiments nombreux et aguerris traverseront l'océan pour voler à notre secours, et attaquer jusque dans ses ports et ses forte-

resses notre ennemi commun ; le sang anglais coulera dans nos plaines : et remarquez-le bien, mes chers compatriotes, ce ne sera pas pour protéger les Îles britanniques, qui sont à l'abri de toute attaque ; mais ce sera pour défendre vos femmes, vos enfants, vos parents, vos propriétés, votre religion, vos temples, en un mot, tout ce qui vous est le plus cher : voilà comme l'Angleterre comble de nouveaux bienfaits un peuple qui sait reconnaître les anciens.

Mais quand l'honneur, la gratitude, tous les motifs ne se réuniraient pas ici pour vous persuader, la voix seule de la Religion, cette voix si puissante sur de bons Chrétiens et de vrais Catholiques, ne vous prêcherait-elle pas encore plus hautement votre devoir. Ici, Chrétiens, ce n'est plus le langage des hommes que je dois vous tenir, mais c'est de la part du Dieu des armées, de ce Maître souverain dont je suis le ministre, malgré mon indignité ; c'est en son nom que je vous dis avec le Grand Apôtre : que toute âme soit soumise aux puissances établies de Dieu, car celui qui résiste à la puissance résiste à Dieu lui-même.

C'est avec le Chef des Apôtres que je vous dis : soyez soumis à tous ceux qui sont au-dessus de vous, soit au Roi comme au chef de l'État, soit au Gouverneur comme à celui qui vous commande de sa part ; et encore : soyez soumis à tous ceux qui vous gouvernent, quand même ils seraient injustes à votre égard, car c'est à la volonté de Dieu.

Quelle foule de textes de l'Évangile n'aurais-je pas à vous produire, si j'entreprends de détailler tous les devoirs des sujets envers leurs Souverains ? Mais qu'est-il besoin d'insister sur tant d'oracles des divines Écritures, quand nous les voyons si bien expliqués par la conduite des premiers Fidèles ? Pendant 300 ans de persécution ouverte contre le Christianisme, vit-on jamais parmi les Chrétiens, je ne dis pas aucune révolte, mais la plus légère désobéissance aux Princes païens, auteurs de cette persécution ? Ne vit-on pas des légions entières offrir de marcher contre les ennemis de l'Empire, lors même qu'on employait la force des tourments pour les faire renoncer à la Foi. Tertullien ne défiait-il pas tous les Païens de son temps de citer un seul Chrétien infidèle à son serment, et qui ne fut prêt à verser tout sang pour la gloire des Empereurs qui les persécutaient ? Ô ! Beaux jours de la religion, temps heureux où un Chrétien aurait été censé avoir apostasié en manquant de fidélité à son Prince, jours de gloire pour les vrais Fidèles, qu'êtes-vous donc devenus ?

Nous les reverrons encore, mes frères ces beaux jours (du moins je l'attends de votre piété et de votre valeur) si un ennemi étranger ose

mettre le pied sur votre territoire. Oui, c'est alors que vous saurez payer de vos bras, de vos biens, de votre sang même, s'il le faut, pour le salut de votre patrie et la gloire de votre Roi : alors, vous prouverez que vous êtes les dignes enfants de ces braves Canadiens qui courraient autrefois au combat comme à un jour de Fête. Oui, vous vous montrerez guerriers comme eux, comme eux attachés au gouvernement sous lequel vous avez le bonheur de vire ; et quand même il se trouverait contre vous quelques-uns de ceux qui sont descendus du même sang que vous, de ces Français modernes, si prodigieusement dégénérés de leurs pères, et qui n'ont plus avec vous d'autre lien que celui de l'humanité ; vous ne laisserez pas de les combattre et de les vaincre, parce qu'ils seront les ennemis de votre Roi et les vôtres. [...]